

Loi sur le devoir de vigilance des entreprises : présentation et implications

9 octobre 2017

En mars 2017 était promulguée la [loi sur le devoir de vigilance](#) des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, cela marquait une étape historique pour le respect des droits humains par les multinationales.

Elle oblige notamment des entreprises à publier un plan de vigilance et prévoit une possibilité de saisir un juge par les victimes ou par les personnes ayant un intérêt à agir.

Dans le contexte de colonisation israélienne en Palestine, de nombreuses entreprises, dont des entreprises françaises, participent directement ou indirectement à la violation des droits des Palestiniens qui voient leurs terres et ressources accaparées.

Peuvent-elles être concernées par cette nouvelle loi française ? Quelles sont les implications concrètes de la loi ? Quelles entreprises concerne-t-elle ? etc. Nombre de questions peuvent être soulevées par cette nouvelle loi.

Monsieur **Hervé Ascensio, Professeur de droit à l'École de droit de la Sorbonne**, spécialisé en droit international public, économique et pénal, interviendra auprès de vos associations qui sont intéressées par cette thématique, **le mardi 28 novembre de 17h30 à 19h30**.

[Pour vous inscrire, cliquez ici !](#)

La présentation aura lieu dans les locaux de Coordination Sud, 14 passage Dubail, 75010 Paris

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Agir](#) > [Formations](#) >
- Adresse de cet article :
<https://plateforme-palestine.org/Loi-sur-le-devoir-de-vigilance-des-entreprises-presentation-et-implications>